

## Donnez un sens à votre taxe d'apprentissage

La taxe d'apprentissage est la seule contribution fiscale dont vous pouvez vous-même choisir le bénéficiaire :

### Verser votre taxe d'apprentissage à l'EIA de Fontaine :

#### ➔ C'est nous permettre

- ▶ De professionnaliser des personnes en situation de handicap en développant leurs compétences métiers.
- ▶ De sécuriser leurs parcours professionnels par des formations adaptées.
- ▶ D'accompagner nos projets de développement : investissements matériels, informatiques, ... pour garantir aux travailleurs les meilleurs conditions techniques et éducatives possibles.

#### ➔ C'est vous permettre

- ▶ D'affirmer votre image d'entreprise socialement responsable.
- ▶ De soutenir l'égalité des chances des personnes handicapées.



## Participer à notre projet

### Informations pratiques :

Sont habilités à percevoir du Barème à titre dérogatoire (Art 19-I de la loi du 5 mars 2014 article L 6241-10 du code du travail), les établissements d'aide par le travail.

A ce titre l'ESAT Espace Industriel d'Adaptation est officiellement habilité à percevoir une part du Barème ou hors quota « par dérogation » de la taxe d'apprentissage.

Les versements effectués sont plafonnés à 26% du montant de la Taxe due au titre de la fraction Barème (23% de la Taxe d'apprentissage).

Il s'agit là d'une réelle reconnaissance de la part de l'Etat du soutien aux actions de professionnalisation des personnes en situation de handicap.

Masse salariale x 0,68		
Fraction régionale 23%	Fraction réservée aux CFA 26%	Hors quota 23%
		Collecte pour ESAT jusqu'à 26% du hors quota

Merci de compléter le bordereau destiné à votre organisme collecteur (OCTRA, CCI, Chambre des métiers,...) en indiquant la somme attribuée à l'ESAT Espace Industriel d'Adaptation.

## L'Espace Industriel d'Adaptation

L'EIA est un Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT) qui accueille des personnes reconnues travailleurs handicapés pour des troubles psychiques et de personnalité, titulaires d'une notification CDAPH en cours validité. Ce lieu de vie professionnelle permet, parallèlement, l'organisation d'une vie personnelle (acquisition d'un logement, organisation de vacances...) avec la plupart du temps le soutien des CMP et/ou des services d'accompagnement à la vie sociale.

Il propose :

- ▶ Une prise en charge pour une ou plusieurs années après une période d'essai de 3 à 6 mois
- ▶ Un parcours progressif personnalisé
- ▶ Une possibilité d'évolution par passage dans les différents ateliers, pouvant déboucher éventuellement vers d'autres ESAT ou vers le milieu ordinaire adapté (entreprise adaptée)
- ▶ Un suivi médico-social
- ▶ Des activités extraprofessionnelles

### Notre équipe pluridisciplinaire

comprend : des éducateurs techniques spécialisés, une équipe médico-sociale avec une éducatrice spécialisée, une assistante sociale, une psychologue, un médecin psychothérapeute à temps partiel et un service administratif.

Alpes Insertion - E.I.A

86 boulevard Joliot Curie et 2 rue Jean-Pierre Timbaud

38600 Fontaine

Tel : 04 76 26 04 83



## TAXE D'APPRENTISSAGE 2018



Vous êtes Client ou Fournisseur  
de l'une de nos structures

Soutenez directement la formation et l'accompagnement professionnel des personnes en situation de handicap en versant une part de votre taxe d'apprentissage à l'ESAT Espace Industriel d'Adaptation

ESAT Espace Industriel d'Adaptation est un établissement de l'association Alpes Insertion à Fontaine.